Nations Unies

S/PV.7136



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7136e séance

Vendredi 14 mars 2014, à 15 heures
New York

Président :	Mme Lucas	(Luxembourg)
Membres :	Argentine	M. Stancanelli
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Shen Bo
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Park Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation en Libye

Note du Président du Conseil de sécurité (S/2014/106)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2014/131)

14-26471 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Note du Président du Conseil de sécurité (S/2014/106)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2014/131)

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/188, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique, la France, la Jordanie, la Lituanie, le Luxembourg, le Nigéria, la République de Corée , le Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Tchad.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/131, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et sur le document S/2014/106, qui contient une note du Président du Conseil de sécurité transmettant le rapport établi par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) en application de l'alinéa d) du paragraphe 14 de la résolution 2095 (2013).

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2144 (2014).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 10.